



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE

Siège social : Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE

Siège social : Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de la **Fondation Partenariale Paris Dauphine**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation Partenariale Paris Dauphine** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre Fondation comptabilise des fonds dédiés, conformément à la réglementation applicable aux associations et fondations. La partie 4.2.3 Fonds dédiés de l'annexe présente les mouvements intervenus sur les fonds dédiés au cours de l'exercice. Nous nous sommes notamment assurés sur la base de la documentation juridique obtenue et des contrôles par sondages des dépenses réalisées, de la correcte évaluation des fonds dédiés à la clôture de l'exercice.
- Par ailleurs, dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 6 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée et ont été correctement appliquées pour l'exercice considéré.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la Fondation, nous avons été conduits à vérifier le respect des méthodes comptables précisées ci-dessus et à examiner les dispositifs de contrôle et de valorisation mis en place pour la détermination des estimations significatives relatives aux montants des fonds dédiés ou des produits constatés d'avance inscrits au bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la fondation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

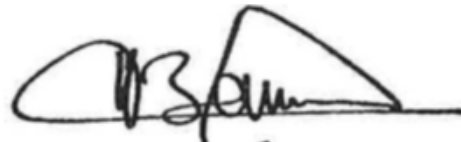
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des membres du Conseil d'administration dans le délai prescrit par les dispositions légales ou statutaires, les informations et documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Fait à Paris le 14 juin 2023

Baker Tilly STREGO
Le Commissaire aux Comptes



Cyrille BAUD



FONDATION PARIS-DAUPHINE

Comptes sociaux
Exercice clos le 31 décembre 2022

BILAN

ACTIF			PASSIF			
	Exercice 2022		Exercice 2021		(*)	
	Brut	Amortissement Net	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	237 156	-	0	50 000		
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-		
Donation temporaire d'usufruit	200 000	-	-	50 000		
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	37 156	37 156	0	0		
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-		
Avances et acomptes	-	-	-	-		
Immobilisations corporelles	17 384 540	1 151 506	16 233 034	10 828 114		
Terrains	713 369	-	713 369	713 369		
Constructions	3 745 186	1 078 301	2 666 884	2 854 143		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 175	73 205	30	4 736		
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-		
Avances et acomptes	12 852 812	-	12 852 812	7 255 866	4.2.1	384 966
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières	124 000	-	124 000	140 000		384 966
Participations et créances rattachées	-	-	-	-	4.2.1	9 849 033
Autres titres immobilisés	-	-	-	-		-
Prêts	124 000	-	124 000	140 000		-
Autres	-	-	-	-		-
Total I	17 745 696	1 388 662	16 357 034	11 018 114		9 641 283
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	-	-	-	-	4.2.6.2	50 000
Avances et acomptes Fournisseurs	-	-	-	-	4.2.3	3 767 882
	-	-	-	-	4.2.3	3 268 651
Créances	645 753	-	645 753	518 973		658 377
Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 756	-	34 756	4 200		-
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-	4.2.4	-
Autres Créances d'exploitation	610 997	-	610 997	514 773	4.2.4	15 000
Valeurs mobilières de placement	7 997 328	-	7 997 328	6 630 378		15 000
Instruments de trésorerie	-	-	-	-		-
Disponibilités	1 317 352	-	1 317 352	1 260 426		4 932 594
Charges constatées d'avance	98 591	-	98 591	-		56 250
Total II	10 059 024	-	10 059 024	8 409 778		676 224
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-	4.2.8	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-		129 513
Ecart de conversion Actif (V)	-	-	-	-		82 604
	-	-	-	-		-
Total III	-	-	-	14 700		-
TOTAL GENERAL (I)+(II)+(III)+(IV)+(V)	27 804 721	1 388 662	26 416 059	19 427 891		5 794 580

COMPTE DE RESULTAT	(*)	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
<i>Cotisations</i>		-	
<i>Ventes de biens et prestations de services</i>		-	-
Ventes de biens		-	
<i>dont ventes de dons en nature</i>		-	
Vente de prestations de service		-	
Produits des tiers financeurs	3.2.1	14 000	20 000
Concours publics et subventions d'exploitation		14 000	20 000
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		-	-
Ressources liées à la générosité du public	3.2.1	3 697 708	3 830 358
Dons manuels		876 934	1 417 358
Mécénats		2 820 774	2 413 000
Legs, donations et assurance-vie		-	-
Contributions financières reçues		-	-
Ressources non liées à la générosité du public		-	-
Mécénats		-	-
Reprises des amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		-	-
Utilisations des fonds dédiés		312 304	259 502
Quote-part frais de fonctionnement de la Fondation		170 300	187 300
Autres produits		450 852	369 395
TOTAL I		4 645 164	4 666 555
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achat de marchandises		-	
Variation de stocks		-	
Autres achats et charges externes		1 840 743	1 407 573
Aides financières versées par l'entité		429 554	627 057
Impôts, taxes et versements assimilés		48 491	62 050
Salaires et traitements		341 728	496 049
Charges sociales		192 800	208 192
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		192 025	198 475
Dotations aux provisions		135 600	7 500
Reports en fonds dédiés Fondation Abrisée		-	-
Reports en fonds dédiés		658 972	818 203
QP part affectée aux frais de fonctionnement		170 300	187 300
QP part affectée à la dotation		207 750	227 917
Autres charges		194 382	98 177
TOTAL II		4 412 345	4 338 494
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		232 819	328 061
PRODUITS FINANCIERS :		118 559	111 645
De participations		-	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	
Autres intérêts et produits assimilés		118 559	111 645
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		-	
Différences positives de change		-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	
TOTAL III		118 559	111 645
CHARGES FINANCIERES :		235 378	47 144
De participations		-	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	
Autres intérêts et produits assimilés		235 378	47 144
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		-	
Différences positives de change		-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	
TOTAL IV		235 378	47 144
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		- 116 819	64 501
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II + III-IV)		116 000	392 562
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		0	52 717
Sur Opérations de gestion		0	12 717
Sur Opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		-	40 000
TOTAL V		0	52 717
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		402	54 156
Sur Opérations de gestion		402	54 156
Sur Opérations en capital		-	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et transferts de charges		-	
TOTAL VI		402	54 156
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		- 402	- 1 439
Participation des salariés aux résultats (VII)		-	-
Impôt sur les bénéfices (VIII)		10 000	6 157
Total des produits (I+III+V)		4 763 723	4 830 917
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		4 658 125	4 445 951
EXCEDENT OU DEFICIT		105 599	384 966

SOMMAIRE : ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1	INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION ET CARACTERISTIQUES	6
1.1	Objet social, activités et moyens mis en œuvre	6
1.1.1	Objet social	6
1.1.2	Activités	6
1.1.3	Moyens mis en œuvre	6
1.2	Principaux faits marquants de l'exercice	7
1.3	Evénements postérieurs à la clôture	7
2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
2.1	Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées	8
2.2	Changement de méthodes comptables	8
2.3	Principes comptables appliqués	8
2.3.1	Reconnaissance des produits	8
2.3.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	9
2.3.3	Prêts	9
2.3.4	Créances d'exploitation	9
2.3.5	Valeurs mobilières de placement	9
2.3.6	Fonds propres consommables	10
2.3.7	Fonds dédiés et fonds reportés	10
3	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	11
3.1	Compte de résultat "résumé"	11
3.2	Produits	12
3.2.1	Dons et subventions collectés dans l'année	12
3.2.2	Produits financiers	13
3.3	Charges	13
3.3.1	Allocation aux financements de Projets	13
3.3.2	Frais de structure	13
4	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	14
4.1	Actif	14
4.1.1	Actif immobilisé	14
4.1.2	Actif circulant	16
4.2	Passif	18
4.2.1	Fonds propres et réserves	18
4.2.2	Historique de la construction de la dotation et des réserves	18
4.2.3	Fonds dédiés	19
4.2.4	Provisions pour risques et charges	20

4.2.5	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20
4.2.6	Détails des frais prélevés sur les dons d'entreprises / fonds dédiés et reportés.....	21
4.2.7	Fondation abritée « Madeleine »	21
4.2.8	Dettes d'exploitation.....	22
4.3	Produits constatés d'avance	22
5	AUTRES INFORMATIONS	23
5.1	Engagements	23
5.1.1	Engagements sociaux.....	23
5.1.2	Engagements financiers	23
5.2	Informations relatives aux dirigeants	24
5.3	Honoraires des commissaires aux comptes	24
5.4	Effectifs	25
6	COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES (ANC 2018-06).....	26
6.1	Tableau de réconciliation du CER avec le compte de résultat par origine et par destination et avec le compte de résultat « résumé »	27
6.2	Missions sociales	30
6.3	Frais de recherche de fonds	30
6.4	Frais de fonctionnement	30
6.5	Reports en fonds dédiés de l'exercice.....	30
6.6	Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet	30
6.7	Produits	30
6.8	Informations relatives aux contributions volontaires en nature.....	31

1 INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION ET CARACTERISTIQUES

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

1.1.1 Objet social

La Fondation partenariale pour le développement de l'Université Paris-Dauphine, dite « Fondation Paris-Dauphine » a été créée en 2008, elle a principalement pour objet de :

- Accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions,
- Promouvoir l'image de marque de l'Université afin de développer son rayonnement national et international,
- Assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio-économique.

1.1.2 Activités

Pour réaliser son objet, la Fondation a défini un programme d'action pluriannuel permettant :

- La création de chaires et de projets de recherche innovants,
- Le financement de bourses de mobilité pour les étudiants français ou étrangers de l'Université,
- Le développement d'actions solidaires destinées à améliorer l'accès à l'Université, de jeunes issus de quartiers défavorisés,
- L'excellence et l'internationalisation des filières d'enseignement de l'Université,
- La participation à la modernisation et à l'innovation des moyens pédagogiques du campus Paris-Dauphine,
- La prise de participations, création et participation à toute structure juridique, acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers et, plus généralement tout type d'investissement non interdit par la législation applicable lui permettant de développer sa mission sociale notamment à destination des étudiants dauphinois,
- La vente de tout bien ou service en rapport avec l'objet de la fondation partenariale,
- La réalisation d'actions de communication et notamment édition et diffusion de tous documents sur tous supports,
- La gestion directe ou indirecte de droits de propriété intellectuelle ou industrielle relatifs aux activités de la fondation partenariale. ».

1.1.3 Moyens mis en œuvre

La Fondation Paris-Dauphine dispose des moyens liés à la collecte de fonds d'entreprises et d'organisations publiques ainsi que des campagnes de collectes auprès des particuliers.

1.2 Principaux faits marquants de l'exercice

Il est à noter un contexte RH particulièrement spécifique pour cette année 2022 à la Fondation avec une équipe très réduite et une rupture de son organisation.

La collecte s'est malgré tout poursuivie, avec les moyens à disposition. Un arrêt du suivi de la comptabilité pendant plusieurs mois a cependant fortement impacté les relations de suivi financier des chaires notamment.

Cependant de nombreuses actions de collecte ont été réalisées et ont permis de poursuivre la mobilisation des donateurs :

- Soirée à Londres le 2 novembre pour célébrer l'accréditation du Campus par l'Office of Students
- Soirée des 50 ans de la première promotion de Dauphine
- Soirée de la Paris Dauphine Foundation à New York

A noter le renouvellement de la Chaire Femmes et Science et l'arrivée de nouveaux mécènes :

- Phemex, META, CGI, Ardian,
- Et le renouvellement des partenariats historiques avec Mazars et Ginini.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes annuels de la Fondation Paris-Dauphine sont établis et présentés dans le respect des règlements n°2014-03 et n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

2.2 Changement de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au titre de l'exercice écoulé.

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2022 sont en tous points comparables à ceux de l'exercice 2021.

2.3 Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés sous le format défini par le règlement n°2018-06. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les tableaux figurant dans l'annexe aux comptes sociaux sont présentés en euros, sauf mention contraire.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Reconnaissance des produits

Les dons sont enregistrés en produits d'exploitation, quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissements.

La Fondation Paris-Dauphine adopte les règles de rattachement des produits à l'exercice de la façon suivante :

Sont enregistrés sur l'exercice :

- Les dons en numéraire reçus avant la clôture ;
- Les promesses fermes de dons intervenant avant la clôture (hors engagements pluriannuels), même si elles sont encaissées après la date de clôture.

Elles sont inscrites à l'actif de la Fondation dans les créances d'exploitation. Les promesses correspondant à des échéances ultérieures sont indiquées dans les engagements reçus.

Les dons « affectés » à des projets spécifiques et reçus sur l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « engagement à réaliser sur ressources affectées » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice, et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat sous la rubrique « report des ressources non utilisées ».

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

Tous ces fonds ont pour contrepartie des actifs aliénables et consommables et visent à financer un objet déterminé.

Le Conseil d'administration, après proposition du Bureau, et selon les besoins remontés par les différents directeurs de programmes, décide de l'octroi d'aides annuelles aux projets qui lui sont soumis et qui répondent aux deux conditions suivantes :

- être conformes à la réalisation de l'objet de la Fondation ;
- être clairement identifiés, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

Les aides annuelles décidées sur un projet constituent une charge de l'exercice inscrite dans les comptes de charge par nature.

2.3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués sur la base de la valeur d'acquisition, sans tenir compte d'une éventuelle valeur de revente, suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée normale d'utilisation :

Logiciels	1 à 3 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Agencements et aménagements divers	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Construction " gros œuvre "	30 ans
Construction " Façade et étanchéité "	20 ans
Construction " Installations techniques "	15 ans
Construction " Agencements "	10 ans

2.3.3 Prêts

Dans le cadre d'une convention tripartite entre l'Association des Jeunes Travailleurs – ALJT (gestionnaire), l'ESH Logis Transport et la Fondation Paris-Dauphine, un prêt de 240 000 euros a été consenti à taux zéro sur 180 mois (2015-2030), pour financer la construction de logements étudiants dans la résidence 23, située à Boulogne Billancourt.

Ce prêt permet de bénéficier de droits de réservation prioritaire sur 8 logements dans ladite résidence, et sur 4 autres logements dans une résidence située rue de Silly à Boulogne Billancourt pour des étudiants dauphinois et ce, pour une durée de 15 ans.

2.3.4 Créances d'exploitation

Les créances correspondent principalement à des promesses fermes de dons au titre de l'exercice et sont présentées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée si leur recouvrement s'avère compromis.

2.3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont constituées de différents instruments financiers de type monétaire ou de titres à capital garanti.

Les instruments sont enregistrés à l'actif pour leur coût d'acquisition et une dépréciation est constituée dès lors que leur valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition. Les plus-values sont comptabilisées au moment de leur réalisation.

2.3.6 Fonds propres consommables

Les fonds propres consommables enregistrent la valeur d'origine des dotations consommables consenties, soit par les fondateurs, soit au titre des conventions de financement d'actions (chaires et programmes), lorsqu'il est fait mention qu'une partie est affectée au capital de la Fondation.

Ces dotations consommables sont reprises au résultat au titre du fonctionnement des actions, ou des chaires non financées.

2.3.7 Fonds dédiés et fonds reportés

Les dons « affectés » à des projets spécifiques et reçus sur l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « report en fonds dédiés » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat « utilisation des fonds dédiés ».

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Compte de résultat "résumé"

Le compte de résultat de la Fondation Paris-Dauphine présente les produits et charges par nature. Pour mettre en évidence les sources de dons et leurs allocations à ses principaux domaines d'intervention, un compte de résultat analytique, par destination, est également présenté et a été actualisé dans sa forme en 2022.

RECETTES	2022	2021
Collecte de l'année	3 565 655	3 761 660
Collecte	3 697 708	3 850 358
<i>Particuliers</i>	876 934	1 417 358
<i>Entreprises et organismes publics</i>	2 820 774	2 433 000
- <i>Frais de collecte</i>	-132 054	-88 698
Produit financier net d'IS et résultat exceptionnel	108 560	104 049
Autres produits	464 852	369 395
Report de fonds antérieurs	-346 668	-558 701
Total Ressources	3 792 398	3 676 403

DEPENSES	2022	2021
Actions "Créativité et Innovation"	1 900 058	1 625 876
Chaires	1 771 882	1 514 386
Bourses Master Recherche + Prix jeunes chercheurs + Innovations pédagogiques	552	21 000
Incubateur	127 623	90 490
Actions "Internationales"	62 191	139 826
Bourses mobilité internationale	62 191	37 700
Voyages d'études Masters	0	
Campus Londres (Boursiers, Incubateur,...)		100 000
Trust US (fonctionnement,...)		2 126
Actions " responsabilité sociale"	1 206 079	1 087 067
Egalité des Chances	353 732	472 959
Fonds de solidarité étudiants	6 905	58 920
Logement étudiants (Nanterre) + (Saint Ouen)	465 747	272 468
Soutien à la culture	0	20 429
Action Handicap	0	0
Modernisation Campus	215 000	209 640
Fonds vert Université		12 134
Fondation Abrisée	164 695	40 518
Fonctionnement	518 471	438 668
Personnel	371 667	552 710
Administration	317 104	73 259
- Contribution	-170 300	-187 300
Report (+) ou prélèvement sur fonds propres (-)	105 599	384 966
Total	3 792 398	3 676 403

3.2 Produits

3.2.1 Dons et subventions collectés dans l'année

Les produits de la collecte de fonds sont de trois natures : les subventions d'organismes publics, les dons et les legs.

Libellés	2 022	2 021
1 - DONS ENTREPRISES ET FINANCEMENTS PUBLICS	2 834 774	2 433 000
1.1 Chaires et Cercles financés par des entreprises	1 800 624	1 623 000
Chaire Economie Numérique (EN)	10 000	
Chaire European Electricity Markets (CEEM)	172 200	210 000
Chaire Gouvernance et Régulation (GRR)	863 074	640 000
Club des régulateurs (Club des Régulateurs)	6 000	30 000
Chaire Femme et Science (FS)	80 000	250 000
Chaire Fintech	275 000	200 000
Cercle de l'innovation (CERCLE INNOV)	120 600	118 000
Chaire Confiance et Management	93 750	125 000
Cercle Dauphine Numérique	180 000	50 000
1.2 Mécénat d'entreprises revenant directement à la Fondation	1 020 150	790 000
Contributions des entreprises aux actions de développement de la Fondation	608 150	316 000
Programme "Modernisation du Campus"		252 000
Programme Egalité des Chances	355 000	222 000
Programme International	57 000	
1.4 Financements Publics	14 000	20 000
2 - DONS PARTICULIERS	876 934	1 417 358
Dons des particuliers	876 934	1 417 358
TOTAL DES PRODUITS COLLECTES ET ENREGISTRES (1) + (2)	3 711 708	3 850 358
Dons en nature estimés	83 903	94 269
Evaluation des heures de bénévolats estimées		69 512
VALEUR TOTALE ESTIMEE DES DONS RECUS	3 795 612	4 014 139

Des entreprises et organisations partenaires effectuent des dons en nature au bénéfice de la Fondation Paris-Dauphine. Ces dons en nature concernent soit des prestations de services (conseils, etc.), soit des équipements. Conformément aux règles comptables applicables aux fondations, ces dons ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Fondation Paris-Dauphine mais font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Ces dons en nature sont utilisés pour financer sous cette même forme des projets correspondant à l'objet de la Fondation Paris-Dauphine, ou correspondant à du mécénat de compétence.

De même, des dons peuvent être effectués dans les trusts US et UK Dauphinois grâce aux actions de la Fondation.

3.2.2 Produits financiers

Ceux-ci correspondent :

- aux revenus des comptes à terme ;
- aux revenus de contrats de capitalisation.

	2022	2021
Revenus des valeurs mobilières	118 559	111 645
- Impôt sur les sociétés (10%)	-10 000	-6 157
Total des produits financiers net d'Impôt sur les sociétés	108 559	105 488

3.3 Charges

3.3.1 Allocation aux financements de Projets

	2022	2021
Actions « Créativité et Innovation »	1 864 458	1 625 876
Actions « International »	62 191	139 826
Actions « Responsabilité sociale »	1 203 079	1 087 067
Total Allocation aux financements de projets	3 129 728	2 852 769

3.3.2 Frais de structure

Ces charges correspondent aux activités de fonctionnement de la Fondation.

Elles se répartissent comme suit :

	2022	2021
Frais de support (salaires et charges, frais de structure divers)	518 471	438 668
Total frais de structure	518 471	438 668

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.4 Actif

3.4.1 Actif immobilisé

4.1.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles	37 156				37 156
Donation Temporaire d'Usufruit	200 000				200 000
TOTAL (I)	237 156	-	-	-	237 156
Immobilisations corporelles					
Foncier	713 369				713 369
Structure gros œuvre	2 247 111				2 247 111
Façade et étanchéité	374 519				374 519
Installation technique et agencements construction	561 778				561 778
Agencements de la construction	561 778				561 778
Installations générales, aménagements divers	53 740				53 740
Matériel de bureau et informatique	19 435				19 435
Immobilisations corporelles en cours	7 255 866	5 596 946			12 852 812
TOTAL (II)	11 787 595	5 596 946	-	-	17 384 540
Immobilisations financières					
Prêts	140 000		16 000		124 000
Autres Prêts	50 000		50 000		0
TOTAL (III)	190 000	-	66 000	-	124 000
TOTAL (I) + (II) + (III)	12 214 750	5 596 946	66 000	-	17 745 696

4.1.1.2 Tableau des amortissements

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	37 156			37 156
Donation Temporaire d'Usufruit	150 000	50 000		200 000
TOTAL (I)	187 156	50 000	-	237 156
Immobilisations corporelles				
Structure gros œuvre	356 417	74 904		431 321
Façade et étanchéité	89 104	18 726		107 830
Installation technique et agencements construction	178 208	37 452		215 660
Agencements de la construction	267 313	56 178		323 490
Installations générales, aménagements divers	49 004	4 766		53 770
Matériel de bureau et informatique	19 435			19 435
TOTAL (II)	959 480	192 025	-	1 151 506
Immobilisations financières				
TOTAL (III)	-	-	-	-
TOTAL (I) + (II) + (III)	1 146 637	242 025	-	1 388 663

4.1.1.3 Acquisition de logements étudiants

Fin 2015, la Fondation Paris-Dauphine a fait l'acquisition de 55 logements en VEFA à Nanterre pour 4.458.454 €, à destination des étudiants. La livraison des logements a eu lieu le 28 mars 2017. Le montant figurant dans les immobilisations correspond au montant total de l'acquisition.

Conformément aux indications notariales, 16 % de l'investissement immobilier concernent le foncier (713 369 €) et ont été comptabilisés comme tels, les 84% restant (3 745 186 €) ont été ventilés, comptabilisés et amortis de la façon suivante :

Libellés	Durée d'amortissement (nb d'années)	Décomposition des lots	Montant	Dotation aux amortissements 2022	Dotation aux amortissements 2021
Façade et étanchéité	20	10%	374 519	18 726	18 726
Installations techniques	15	15%	561 778	37 452	37 452
Structure gros œuvre	30	60%	2 247 111	74 904	74 904
Agencement	10	15%	561 778	56 178	56 178
		100%	3 745 186	187 259	187 259

Le poste façade et étanchéité comprend la façade, les menuiseries extérieures et l'étanchéité toiture.

L'installation technique concerne la plomberie-sanitaire, le chauffage, l'électricité et les ascenseurs.

La structure gros œuvre correspond à la construction en elle-même.

L'agencement concerne les menuiseries intérieures, serrurerie, plâtrerie, doublages plafonds, revêtements de sols, peinture.

La gestion de cet immeuble a été confiée à l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT) qui verse à la Fondation Paris-Dauphine une redevance annuelle.

En juillet 2022 la Fondation Paris Dauphine a fait l'acquisition d'une nouvelle résidence de 158 chambres, située à Saint Ouen, pour 14 459 570 € (financée à 35 % sur fonds propres et 65 % par emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations). La livraison de cet immeuble, acquis en l'état futur d'achèvement, est prévue pour fin 2023 Au 31 décembre 2022, cet immeuble figure en immobilisations en cours pour un montant de 12 852 812 €.

Libellés	Montant TTC
158 logements	12 906 300
43 stationnements	898 700
Local commercial	198 120
Sous-total immobilier	14 003 120
Frais de notaire	240 400
Sous-total 2	14 243 520
GAPD	18 000
Travaux modificatifs adaptés	138 050
Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO)	60 000
Total général	14 459 570

Détail financement	Montant
Fonds propres	4 959 570
Emprunt CDC	7 300 000
Prêt phare CDC	2 200 000

4.1.1.4 Prêts

Un prêt de 240 000 € à taux zéro a été attribué à ESH Logis Transports pour pouvoir bénéficier pendant 180 mois de droits prioritaires sur 12 logements étudiants. Un prêt de 200 000 € a également été consenti à titre gratuit à Dauphine Housing pour une période relativement courte. Ce prêt a été totalement remboursé au 31 décembre 2022.

4.1.1.5 Donation temporaire d'usufruit

La Fondation Paris-Dauphine a bénéficié en 2019 d'une donation temporaire d'usufruit (DTU) d'un portefeuille d'actions. Le traitement comptable conduit à enregistrer une immobilisation incorporelle « Donations temporaires d'usufruit » dès la signature de l'acte avec pour contrepartie le compte « Fonds reportés ».

Le montant comptabilisé correspond à la valeur des revenus générés par le bien sur la durée de la donation d'usufruit. Au cas d'espèce, la valeur retenue correspond aux dividendes attendus sur les 4 prochaines années (soit la durée de la DTU).

A la clôture de ce 4^{ème} exercice, cette dotation temporaire d'usufruit n'apparaît plus dans les comptes de la Fondation.

3.4.2 Actif circulant

4.1.2.1 Clients et Créances d'exploitation

Les créances Clients reposent sur des conventions conclues avec les étudiants "incubés", avec l'Université ou encore avec le gérant qui administre la résidence des étudiants (ALJT).

L'essentiel des créances d'exploitation concerne des promesses de dons fermes et destinées à être reçues au cours des années suivantes.

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

4.1.2.2 Valeurs mobilières de placement (VMP) et comptes d'épargne

Elles s'analysent comme suit :

Libellés	2022	2021
CARDIF	1 000 000	1 000 000
Comptes à terme	2 050 000	800 000
Contrat de capitalisation en fonds euros	3 857 375	3 857 375
Sous total	6 907 375	5 657 375
Intérêts courus et produits financiers à recevoir	1 089 953	973 003
Total	7 997 328	6 630 378

Les comptes à terme sont disponibles à tout moment. Au 31 décembre 2022, il n'y a aucune provision pour dépréciation des VMP.

4.1.2.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 98 591 € et concernent des dépenses d'exploitation relatives à l'exercice 2023.

3.5 Passif

3.5.1 Fonds propres et réserves

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								-
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves								-
Report à nouveau								-
Excédent ou déficit de l'exercice	384 966	-384 966	-2 990	105 599	0			105 599
Situation nette	384 966	-384 966	-2 990	105 599	0	-	-	105 599
Fonds propres consommables	9 256 317	384 966		207 750				9 849 033
Subventions d'investissement								-
Provisions réglementées								-
TOTAL	9 641 283	-	-2 990	313 349	0	-	-	9 954 632

Les apports de la Fondation Paris-Dauphine résultent des apports des fondateurs et co-fondateurs et des décisions d'affectation de résultat, en complément de la dotation statutaire, prises par le Conseil d'administration, conformément aux statuts. Les 207.750 € résultent de la volonté des mécènes d'affecter une partie de leur don directement aux fonds propres consommables.

3.5.2 Historique de la construction de la dotation et des réserves

Postes / Fondateurs	2008 à 2011	2012 à 2015	2016 à 2020	2021	2022	Total
BOLLORE SA		500 000				500 000
BOUYGUES SA		600 000				600 000
GDF SUEZ		600 000				600 000
C. D.C.		210 000				210 000
BNP		120 000				120 000
UNIVERSITE		30 000				30 000
Apport initial des Fondateurs	4 376 750					4 376 750
Sous-total Fondateurs	4 376 750	2 060 000	0	0	0	6 436 750
<i>Apports complémentaires</i>						
Chaires et Programmes		1 025 225	1 013 875	130 100	207 750	2 376 950
Sous-total	0	1 025 225	1 013 875	130 100	207 750	2 376 950
Reprise de la dotation en capital	-153 501	-425 371	0	0	0	-578 872
Report à Nouveau	-	-102 432	0	0	0	-102 432
Excédent d'exploitation	-	82 578	1 249 093	384 966	105 599	1 822 236
Total des Fonds Propres	4 223 249	2 640 000	2 262 968	515 066	313 349	9 954 632

Méthode de traitement comptable des quotes-parts

Certaines conventions de financement des chaires avec nos partenaires prévoient qu'une part de la ressource annuelle est affectée :

- au financement général de la dotation consommable ;
- en abondement à la dotation de la Fondation.

Présentation des frais de gestion de la Fondation

Afin de présenter la subvention initiale finançant les chaires en produits, une quote-part des frais de gestion a été enregistrée en charges dans chaque action (compte 655600). En contrepartie, cette « ressource » de gestion est portée en compte 755600 au titre de la gestion administrative de la Fondation.

Enregistrement des abondements des chaires au capital de la Fondation

Sur le même principe, la quote-part de la ressource d'une chaire affectée à la dotation initiale (capital) a été inscrite en charge (# 655700) avec en contrepartie la dotation (# 1027).

3.5.3 Fonds dédiés

Le solde au bilan de la rubrique fonds dédiés correspond à la partie des ressources versées par les tiers financeurs et qui n'a pas encore été utilisée à la clôture de l'exercice.

La ventilation des fonds dédiés par nature de projet et d'antériorité est détaillée ci-après :

Suivi des fonds dédiés par projet	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Transferts	Utilisations		A la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont remboursé	Montant total	dont FD relatifs à des projets sans dépense au cours des 2 derniers ex.
I A - Chaires et Cercles	1 846 748	372 976	-	142 384	-	2 077 340	18 762
Chaire Management et Diversité - M&D	14 320					14 320	14 320
Chaire European Electricity Markets - CEEM	156 578	29 101		-		185 679	
Chaire Ethique & Gouvernement d'Entreprise - EGE	4 443	-		-		4 443	4 443
Chaire Economie Numérique - EN	43 695	-		25 775		17 920	
Cercle de l'Innovation	193 017	13 691		-		206 708	
Club des Régulateurs - CR	62 953	6 000				68 953	
Chaire Gouvernance & Régulation - GRR	135 634	-		14 747		120 887	
Chaire Confiance et Management - CM	320 977	34 961		-		355 938	
Chaire Femmes et Sciences - FS	414 640	-		100 821		313 819	
Chaire FINTECH	356 112	178 192		-		534 304	
Cercle Dauphine Numérique	94 379	110 327		-		204 706	
Chaire Finance décentralisée	50 000	-		336		49 664	
I B - Incubateur	112 373	108 586	-	-	-	220 959	-
I C - Soutien Master 203							
II - Soutien International	5 300	-	-	3 091	-	2 209	-
III - Responsabilité Sociale	1 304 231	177 410	-	14 267	-	1 467 374	26 880
III A - Programme Egalité des Chances	819 702	-	-	14 267	-	805 435	-
III B - Soutien Programme Culture	-	-	-	-	-	0	-
III C - Modernité du Campus	395 196	156 790	-	-	-	551 986	-
III D - Soutien Handicap	26 880	-	-	-	-	26 880	26 880
III E - Fonds Solidarité Etudiants	62 453	20 620	-	-	-	83 073	-
SOUS-TOTAL	3 268 651	658 972	-	159 742	-	3 767 882	45 643
Fondation Abrisée Madeleine	658 377	-	-	152 562	-	505 815	-

Le tableau des fonds dédiés présenté ci-dessus est décliné par ressources d'origine :

Suivi des fonds dédiés par ressources d'origine	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remb		Montant global	dont FD relatifs à des projets sans dépense au cours des 2 derniers ex.
Subvention d'exploitation	-					-	
Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but lucratif	3 268 651	658 972	159 742			3 767 882	45 643
Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurance-vie	658 377		152 562			505 815	
TOTAL	3 927 028	658 972	312 304	0	0	4 273 696	45 643

3.5.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont été enregistrées en conformité avec la réglementation et sont destinées à couvrir les risques et charges concernant des événements en cours ou déjà survenus, leurs objets sont précis mais la réalisation et l'échéance, ou bien les montants restent incertains.

Variation des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Provision pour litiges				0
Provision pour risques et charges	15 000	130 000		145 000
TOTAL	15 000	130 000	0	145 000

La provision constituée en 2022 a pour objet de faire face à un contentieux RH.

3.5.5 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le tableau des emprunts, ventilé par type de projet et organisme de financement, est détaillé ci-après :

Emprunt / Origine	Solde à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
Nanterre - CDC (207.000 €)	166 561		9 371	157 190
Nanterre - SG (2.400.000 €)	1 955 502		116 537	1 838 965
Saint-Ouen - CDC (7.300.000 €)	2 200 000	5 601 248		7 801 248
Saint-Ouen - CDC Phare (610.530 €)	610 530			610 530
Sous-total	4 932 594	5 601 248	125 908	10 407 933
Intérêts courus non échus		190 523		190 523
Total	4 932 594	5 791 771	125 908	10 598 456

La ventilation des emprunts par date d'échéance est fournie ci-après :

Emprunt / Origine	Solde à la clôture	Ventilation par échéance		
		< à 1 an	< à 5 ans	Au delà de 5 ans
Nanterre - CDC (207.000 €)	157 190	9 561	40 053	107 576
Nanterre - SG (2.400.000 €)	1 838 965	118 641	509 251	1 211 073
Saint-Ouen - CDC (7.300.000 €)	7 801 248	0	1 221 275	6 579 973
Saint-Ouen - CDC Phare (610.530 €)	610 530			610 530
Total	10 407 933	128 202	1 770 579	8 509 152

3.5.6 Détails des frais prélevés sur les dons d'entreprises / fonds dédiés et reportés

3.5.6.1 Frais prélevés sur les dons d'entreprises

Suivi des fonds dédiés par projet	Ressources 2022 par missions ou programmes	Transferts à la dotation consommable	Frais de gestion contractuels
I A - Chaires et Cercles	1 897 075	137 750	131 300
Chaire Management et Diversité - M&D			
Chaire European Electricity Markets - CEEM	210 000	16 800	21 000
Chaire Ethique & Gouvernement d'Entreprise - EGE			
Chaire Economie Numérique - EN	10 000		
Cercle de l'Innovation	148 000	14 200	11 200
Club des Régulateurs - CR	6 000		600
Chaire Gouvernance & Régulation - GRR	823 075	38 000	56 000
Chaire Confiance et Management - CM	125 000	18 750	12 500
Chaire Femmes et Sciences - FS	100 000	10 000	10 000
Chaire FINTECH	275 000	20 000	20 000
Cercle Dauphine Numérique	200 000	20 000	
Chaire Finance décentralisée			
I B - Incubateur	70 000	-	-
I C - Soutien Master 203			
II - Soutien International	140 000	10 000	8 000
III - Responsabilité Sociale	713 700	60 000	31 000
III A - Programme Egalité des Chances	392 000	10 000	8 000
III B - Soutien Programme Culture			
III C - Modernité du Campus	321 700	50 000	23 000
III D - Soutien Handicap	-	-	-
III E - Fonds Solidarité Etudiants	-	-	-
SOUS-TOTAL	2 820 775	207 750	170 300
Fondation Abrisée Madeleine	-	-	-
Personne physiques non affectées	876 934		
Fonds publics	14 000		
TOTAL	3 711 709	207 750	170 300

4.2.6.2. Fonds reportés (hors fondation abritée)

Les fonds reportés liés aux legs concernent une dotation temporaire d'usufruit, accordée à la Fondation en 2019 et expirant à fin 2022.

Libellés	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Donation Temporaire d'Usufruit	50 000		50 000	-

3.5.7 Fondation abritée « Madeleine »

La Fondation abritée « Madeleine » a été créée en décembre 2019. A fin 2022, peu de flux ont été constatés.

COMPTE DE RESULTAT FONDATION ABRITEE " MADELEINE"		2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Utilisations des fonds dédiés		152 562	40 518
Autres produits		12 134	0
TOTAL I		164 695	40 518
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Autres achats et charges externes		96 811	0
Reports en fonds dédiés Fondation Abrisée		0	0
Autres charges		67 885	40 518
TOTAL II		164 695	40 518
Total des produits		164 695	40 518
Total des charges		164 695	40 518
EXCEDENT OU DEFICIT		0	0

BILAN RESUME FONDATION ABRITEE "MADELEINE"					
au 31 décembre 2022					
ACTIF	2022	2021	PASSIF	2022	2021
Actif Immobilisé			Fonds propres et réserves		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	505 814	658 376	Fonds dédiés et reportés	505 814	658 376
Autres créances d'exploitation			Provisions		
			Dettes d'exploitation	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	505 814	658 376	TOTAL DU PASSIF	505 814	658 376

3.5.8 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation, toutes à échéance à moins d'un an, sont constituées principalement

- Des dettes fournisseurs (1 149 475 € pour 2022) ;
- Des dettes fiscales et sociales (141 632 € pour 2022).
- Autres dettes (82 604 € pour 2022)

3.6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance totalisent 14 700 € au 31 décembre 2022.

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements

4.1.1 Engagements sociaux

Les engagements sociaux pris en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas significatifs, compte tenu de l'âge des effectifs salariés de la Fondation.

Ceux-ci n'ont, par conséquent, pas fait l'objet d'une valorisation en annexe.

4.1.2 Engagements financiers

5.1.2.1 Prêts d'honneur de la Fondation Paris-Dauphine

Dans le cadre du programme incubateur et afin de gérer au mieux l'attribution de ces prêts d'honneur, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé le 18 février 2016 avec l'association « Initiative Grandes Ecoles et Universités » (IGEU), association ayant pour but de favoriser la création sur le territoire national d'entreprises utilisant ou développant des nouvelles technologies. Cette association regroupe des acteurs privés et institutionnels publics qui ont pour objectif de favoriser la création d'entreprises.

Ainsi, un fonds spécifiquement dédié (fonds d'intervention financière Paris-Dauphine) a été créé au sein de cette association et fonctionne par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs d'entreprises. L'apport versé par la Fondation est restitué à cette dernière et à sa demande, à l'expiration d'un délai de 6 ans. Un comité d'agrément spécifique à la Fondation Paris-Dauphine, constitué de compétences commerciale, financière, managériale, économique, juridique et technique, décide de l'attribution de ces prêts.

Les apports versés sont comptabilisés en charge d'exploitation au sein de la Fondation et feront l'objet d'un produit exceptionnel lors de leur remboursement. Toutefois et afin d'informer le lecteur, un état détaillé des prix attribués, remboursés et non remboursés sera établi chaque année dans la présente annexe.

Il est à noter que les apports de la Fondation à l'IGEU font l'objet d'un abondement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au-delà des apports qui financent des prêts d'honneur, la Fondation Paris-Dauphine prend également en charge une quote-part de fonctionnement de l'association qui s'élève à 6 000 euros pour l'exercice 2022.

5.1.2.2 Procédure d'attribution du prêt d'honneur

Le prêt d'honneur est consenti sans intérêt et sans garantie personnelle. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le montant des prêts d'honneur accordé au demandeur est compris entre 10 000 et 40 000 euros,
- Le nombre de demandeurs pour un même projet ne peut pas être supérieur à 4,
- Le montant cumulé des prêts ne peut pas excéder 40 000 euros,
- Le remboursement du prêt s'effectue sur une durée maximale de 60 mois,
- Le prêt est attribué après justification des engagements du demandeur et après signature de la charte de l'IGEU,
- Les demandeurs doivent détenir individuellement 5 % ou collectivement 50 % du capital social,
- Les demandeurs doivent fournir un bilan prévisionnel d'exploitation (avec les investissements, amortissements, financement des investissements, BFR, prévisionnel de trésorerie sur 12 mois, plan d'action d'accès aux marchés).

Une fois l'attribution du prêt, l'emprunteur dispose d'un délai de 12 mois avant de commencer à le rembourser, aussi nous n'avons qu'en N+1 une idée précise du taux de défection des remboursements.

5.1.3.2 Caution donnée par la banque

La banque ARKEA s'est portée caution pour le compte de la Fondation Paris-Dauphine à hauteur de 992 000 euros dans le cadre des opérations suivantes :

- 207 000 €, destinés à couvrir le prêt immobilier, de même montant à l'origine, souscrit auprès de la CDC ;
- 785 000 € pour cautionner les engagements pris par des mécènes de la Fondation et correspondant au montant total devant être versé par ces derniers dans le cadre du financement du programme d'actions pluriannuel.

Dans le cadre de l'opération d'acquisition des 158 logements à Saint-Ouen (93), la BNP Paribas s'est portée garant auprès de la SEQUANO et la mairie de Saint-Ouen a fait paraître en date du 30 septembre 2022 une délibération pour garantir l'emprunt de 9,5 M€ contracté auprès de la CDC.

4.2 Informations relatives aux dirigeants

Les membres du Conseil d'administration et du Bureau exercent bénévolement leur mandat et aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

Les frais de fonctionnement sont composés exclusivement des salaires versés aux salariés de la Fondation, ainsi que des charges directes liées au fonctionnement de la Fondation Paris-Dauphine.

4.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2022 ressort à 30.576 € TTC.

4.4 Effectifs

La Fondation Paris-Dauphine compte un effectif de 8,5 ETP (Effectif Temps Plein) au 31 décembre 2022, contre 9,7 ETP au 31 décembre 2021.

Effectif présent au 31 12 2021 (Fonction)	ETP
Directeur Général	1
D.A.F	0,9
Directeur de la Collecte de fonds	1
Assistante de Direction	0,6
Responsable Fidélisation et CRM	1
Responsable Egalité des Chances	0,2
Chargée de développement	1
Chargée de mission programme Culture et Cercle de l'innovation	1
Chargée de mission chaire Gouvernanceet régulation / Economie Numérique	0,8
Chargée de mission programme Culture et Cercle de l'innovation	1

5 COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES (ANC 2018-06)

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi suivant les règles du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 depuis l'exercice 2019. Cependant la Fondation a attendu le texte de loi de juillet 2022 avant de statuer sur l'affectation des dons en provenance des entreprises comme faisant partie de la générosité du public. Le C.R.O.D. et le C.E.R. ont ainsi été retracés depuis 2019 en tenant compte de cet ajustement de présentation.

La Communication financière de la Fondation Paris-Dauphine est principalement réalisée à travers son rapport d'activité et par un compte de résultat analytique « résumé ». Ainsi, pour la présentation du CER, le recouplement des chiffres et le tableau de passage du compte de résultat au compte emploi des ressources se feront également à l'aide de ce tableau.

Compte de résultat résumé

RECETTES	2022	2021
Collecte de l'année	3 565 655	3 761 660
Collecte	3 697 708	3 850 358
<i>Particuliers</i>	876 934	1 417 358
<i>Entreprises et organismes publics</i>	2 820 774	2 433 000
- <i>Frais de collecte</i>	-132 054	-88 698
Produit financier net d'IS et résultat exceptionnel	108 560	104 049
Autres produits	464 852	369 395
Report de fonds antérieurs	-346 668	-558 701
Total Ressources	3 792 398	3 676 403

DEPENSES	2022	2021
Actions "Créativité et Innovation"	1 900 058	1 625 876
Chaires	1 771 882	1 514 386
Bourses Master Recherche + Prix jeunes chercheurs + Innovations pédagogiques	552	21 000
Incubateur	127 623	90 490
Actions "Internationales"	62 191	139 826
Bourses mobilité internationale	62 191	37 700
Voyages d'études Masters	0	
Campus Londres (Boursiers, Incubateur,...)		100 000
Trust US (fonctionnement,...)		2 126
Actions " responsabilité sociale"	1 206 079	1 087 067
Egalité des Chances	353 732	472 959
Fonds de solidarité étudiants	6 905	58 920
Logement étudiants (Nanterre) + (Saint Ouen)	465 747	272 468
Soutien à la culture	0	20 429
Action Handicap	0	0
Modernisation Campus	215 000	209 640
Fonds vert Université		12 134
Fondation Abrisée	164 695	40 518
Fonctionnement	518 471	438 668
Personnel	371 667	552 710
Administration	317 104	73 259
- Contribution	-170 300	-187 300
Report (+) ou prélèvement sur fonds propres (-)	105 599	384 966
Total	3 792 398	3 676 403

5.1 Tableau de réconciliation du CER avec le compte de résultat par origine et par destination et avec le compte de résultat « résumé »

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION	MISSIONS SOCIALES (Actions)				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (Collecte)		Impôts sur les bénéfices	Dotations aux provisions	Charges Except.	Report en fonds dédiés	Total Compte de Résultat
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger (GB et US)		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Fondation Abritée Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Autres achats et charges externes	1 479 593	96 811	-	-	88 991		175 349				1 840 743
Aides financières	317 363		62 191		40 000		10 000				429 554
Impôts, taxes et versement assimilés	33 471						15 019				48 491
Salaires et traitements	118 465						223 263				341 728
Charges Sociales	59 003				363		133 434				192 800
Dotations aux amortiss. et dépréciations	187 259				4 766						192 025
Dotations aux provisions	5 600						130 000				135 600
Report en fonds dédiés									658 972		658 972
Autres charges	504 908	67 885	-	-	- 2 066		1 706				572 432
Charges financières	235 378										235 378
Charges exceptionnelles	402										402
Impôt sur les bénéfices									10 000		10 000
TOTAL	2 941 442	164 695	0	62 191	0	132 054	688 771	0	0	658 972	4 658 125

Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD)

2	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 806 268	3 806 268	3 935 846	3 935 846
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	3 697 708	3 697 708	3 830 358	3 830 358
- Dons manuels	876 934	876 934	1 417 358	1 417 358
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	2 820 774	2 820 774	2 413 000	2 413 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	108 559	108 559	105 488	105 488
- 1.3.1. Produits financiers, net d'IS.	108 559	108 559	105 488	105 488
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	621 152	-	382 112	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	621 152		382 112	
- 2.4.1. Revenus liés aux logements étudiants	243 056		236 105	
- 2.4.2. Revenus liés aux incubés	93 100		87 526	
- 2.4.3. Produit exceptionnel	0		12 717	
- 2.4.4. Autres produits	284 996		45 763	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	14 000		20 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-		40 000	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	312 304	312 304	259 502	259 502
TOTAL	4 753 723	4 118 571	4 637 460	4 195 349
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	3 168 329	3 168 329	2 852 769	2 852 769
1.1 Réalisées en France	3 106 138	3 106 138	2 712 943	2 712 943
-1.1.1. Actions réalisées par la Fondation Dauphine				
-1.1.2. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations sous son autorité	3 106 138	3 106 138	2 712 943	2 712 943
-1.1.2.1 Actions "Créativité et Innovation"	1 900 058		1 625 876	
-1.1.2.2 Actions "Responsabilité Sociale"	1 206 079		1 087 067	
1.2 Réalisées à l'étranger	62 191	62 191	139 826	139 826
2 - FRAIS DE RECHERCHE DES FONDS	132 054	132 054	88 698	88 698
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	132 054	132 054	88 698	88 698
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	688 771	159 217	438 668	438 668
4- CHARGES EXCEPTIONNELLES (non affectées aux programmes / missions)	-		54 156	
5 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
6 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
7 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	658 972	658 972	818 203	818 203
TOTAL	4 648 125	4 118 571	4 252 494	4 198 338
EXCEDENT OU DEFICIT	105 599	-	384 966	- 2 990

Compte Emploi des Ressources (CER)

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (C.E.R.)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
I- MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 806 268	3 935 846
1.1 Réalisées en France	3 168 329	2 852 769	1.1 Cotisations sans contrepartie	3 697 708	3 830 358
-1.1.1. Actions réalisées par la Fondation Dauphine	3 106 138	2 712 943	- Dons, legs et mécénats	876 934	1 417 358
-1.1.1.1. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations sous son autorité	1 900 058	1 625 876	- Dons manuels		
-1.1.1.1.1 Actions "Créativité et innovation"	1 206 079	1 087 067	- Legs, donations et assurances-vie		
-1.1.1.2 Actions "Responsabilité sociale"	62 191	139 826	- Mécénats	2 820 774	2 413 000
1.2 Réalisées à l'étranger	132 054	88 698	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	108 559	105 488
2 - FRAIS DE RECHERCHE DES FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	132 054	88 698			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	159 217	438 668			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	3 459 599	3 380 135	TOTAL DES RESSOURCES	3 806 268	3 935 846
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	658 972	818 203	3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	312 304	259 502
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	2 990
TOTAL	4 118 571	4 198 338	TOTAL	4 118 571	4 198 338
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	414 908	417 898
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	-2 990
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	414 908	414 908
			TOTAL	414 909	411 919

5.2 Missions sociales

La Fondation Paris-Dauphine a pour objet, conformément à ses statuts, d'accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions, de promouvoir son image de marque afin de développer son rayonnement national et international, et d'assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio-économique. Elle structure ses missions au service de **l'excellence et de la solidarité**.

Elle finance notamment :

- Des chaires et des initiatives de recherche innovantes,
- Un incubateur de startups où sont hébergés des porteurs de projets de création d'entreprise diplômés ou étudiants de l'université,
- Des bourses de mobilité internationale pour les étudiants,
- Un programme d'ouverture sociale en faveur de l'égalité des chances,
- Des logements pour les étudiants.

5.3 Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche comprennent des frais de communication pour les appels à la générosité du public (plaquettes, affranchissement, ...), l'organisation d'événements, ainsi qu'une quote-part de charges de personnel affectée à ces missions.

5.4 Frais de fonctionnement

Ce poste regroupe toutes les autres dépenses qui ne sont pas comprises dans les missions sociales et les frais de recherche des fonds. Il s'agit des frais de personnel et des frais de siège.

5.5 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Ces reports concernent des dons spécifiquement fléchés par les donateurs qui ne sont pas utilisés dans l'année, ils sont ainsi différés sur les exercices futurs et repris en fonction de leur consommation réelle.

Les reports en fonds dédiés concernent principalement les dons versés par les entreprises pour la recherche au sein des chaires d'Enseignement.

5.6 Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet

Les fonds dédiés affectés au compte emploi des ressources sont constitués par des fonds issus de la générosité du public.

5.7 Produits

Les ressources « directes » collectées auprès du public s'élèvent à **3 697 K€**, et sont constituées de dons effectués par des personnes physiques et par des dons d'entreprises. Les appels aux dons sont opérés de manière ciblée auprès des diplômés, parents d'élèves ou amis de l'Université. Les donateurs peuvent exprimer leur volonté d'affectation sur un programme ou une action de la Fondation. Dans le cas contraire, les dons sont affectés à la Fondation.

Les autres produits concernent les produits financiers des placements, le remboursement des charges de personnel et les refacturations.

Les ressources collectées auprès du public peuvent être affectées selon leur souhait :

- au développement de la Fondation,
- au soutien de l'incubateur,

- à la modernisation du campus,
- au financement de bourses de mobilité internationale,
- au soutien du programme Egalité des Chances,
- à promouvoir la culture auprès des étudiants dauphinois.

5.8 Informations relatives aux contributions volontaires en nature

Elles sont constituées pour 2022 par des entreprises qui interviennent sous forme de mécénat de compétence. On note ainsi l'accompagnement d'Avocats ou d'experts-comptables aux côtés de la Fondation, à travers notamment le programme incubateur. A noter toutefois une mise à disposition par l'entreprise Unilever d'un de ses agents accompagnant la Fondation sur les sujets chartes de Bénévolats, informatique RGPD et refonte des procédures.

En ce qui concerne la valorisation des heures de bénévolat, elle s'est faite sur la base du montant des heures de TD (40 euros) pour les étudiants apportant leur soutien à la Fondation et sur le salaire moyen de la fonction cadre (76,71 euros) pour la valorisation des membres du bureau de la Fondation (Président / Trésorier / Secrétaire) mais également pour le « mentoring » assuré par les anciens élèves Dauphinois devenus expert dans leur domaine d'activité notamment sur le programme Egalité des Chances et le programme Incubateur.

Pour 2022, ces contributions volontaires en nature ont été considérées comme non significatives.